

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 44 du 27 décembre 2018**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 18 avril 2013 pris pour l'application de l'article 128 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et fixant l'assignation comptable des rémunérations des personnels de l'Etat servies sans ordonnancement préalable ainsi que des titres de perception émis à l'encontre des personnels et relatifs aux indus de rémunération, aux acomptes sur rémunération non régularisés, aux validations de services auxiliaires et aux rachats d'années d'études (rectificatif).

*Du 12 novembre 2018*

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS.

**ARRÊTÉ** modifiant l'arrêté du 18 avril 2013 pris pour l'application de l'article 128 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et fixant l'assignation comptable des rémunérations des personnels de l'Etat servies sans ordonnancement préalable ainsi que des titres de perception émis à l'encontre des personnels et relatifs aux indus de rémunération, aux acomptes sur rémunération non régularisés, aux validations de services auxiliaires et aux rachats d'années d'études (rectificatif).

*Du 12 novembre 2018*

NOR C P A E 1 8 3 1 2 6 0 Z

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Deux annexes (II et III).

*Texte modifié :*

Arrêté du 18 avril 2013 (JO n° 98 du 26 avril 2013, texte n° 29 ; signalé au BOC 29/2013 ; BOEM 310.1.1, 310.3) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 284 du 8 décembre 2018, texte n° 16 ; signalé au BOC n° 44/2018.

---

JO n° 284 du 8 décembre 2018, texte n° 16